

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 88 (1962)
Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraisant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPFL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: † J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Cicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrain, arch.; E. Martin, arch.;
J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. du Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevallay, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vuage, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

Vacat
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Swisse	Fr. 28.—	Etranger	Fr. 32.—
Sociétaires	»	» 23.—	»	» 28.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 87 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,
Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:
1/1 page Fr. 320.—
1/2 » » 165.—
1/4 » » 85.—
1/8 » » 42.50

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour la construction du temple de Saint-Jacques et de locaux scolaires, en Chissiez, Lausanne.
Bibliographie. — Les congrès. — Divers.
Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Nouveautés. Informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES ET DE LOCAUX SCOLAIRES, EN CHISSION, LAUSANNE

Extraits du règlement

En vue de rechercher une solution d'ensemble, l'Association du temple de Saint-Jacques et la Municipalité de Lausanne ouvrent un concours de projets comprenant: sur la propriété communale située à l'est de la promenade J.-J. Mercier, une étude pour la construction d'un ensemble architectural groupant: une église avec salle paroissiale et locaux annexes, une petite école avec appartement du concierge, une sous-station électrique, et sur les propriétés privées sisées entre l'avenue du Léman et l'avenue Rambert, une proposition pour l'aménagement général de ces parcelles, proposition destinée à servir de base pour l'établissement d'un plan de quartier.

Le concours est ouvert: aux architectes protestants, diplômés ou reconnus par le Conseil d'Etat vaudois (art. 70 LPC) et qui sont: Vaudois, quel que soit leur domicile; Suisses, ayant leur domicile dans le canton de Vaud depuis un an au moins avant la date de l'ouverture du concours.

Dans le cas d'architectes associés, l'un des associés au moins doit être protestant; les restrictions quant à la confession ne s'appliquent pas aux collaborateurs.

Ce concours de projets est basé sur les principes de la SIA pour les concours d'architecture (formule n° 152, édition 1960).

Le jury chargé de l'examen des projets est constitué comme suit: MM. Jaccottet Georges, conseiller municipal, président; Derron Maurice, ingénieur, professeur à l'EPFL, vice-président; Amann Théophile, pasteur; Baur Hermann, architecte, Bâle; Bonjour J.-L., pasteur; Favre Jacques, architecte, professeur à l'EPFL; Keller René, architecte, Lausanne; Lavanchy Jean, architecte, chef du service des bâtiments de la Ville de Lausanne; Porret Etienne, architecte, chef du service d'urbanisme de la Ville de Lausanne;

avec voix consultative: suppléants: Aubert Paul, inspecteur scolaire; Dupuis Etienne, ingénieur; Waldvogel Théo, architecte à la Ville de Neuchâtel; Berthoud André, chef du service administratif de la Direction des écoles, secrétaire; Desarcens André, chef du service des parcs et promenades, et Pahud René, conseiller de paroisse, experts. Si le jury l'estime nécessaire, d'autres experts pourront être consultés.

Seront d'autre part consultés par le jury, les représentants des propriétaires intéressés: M. René Suter, ingénieur, et un délégué de la Société SAGEPCO.

Les concurrents devront fournir les documents suivants:

Aménagement général des terrains

A l'échelle 1:2500: un exemplaire de l'extrait de la carte remise aux concurrents sur lequel figureront en rouge les bâtiments projetés;
A l'échelle 1:500: le plan général d'aménagement des terrains. Ce plan d'aménagement sera conçu en fonction des données suivantes:

Le règlement du plan d'extension n'est pas applicable mais les alignements des constructions figurés en traitillé noir sur ce plan devront être respectés;

- les servitudes indiquées sur le plan seront respectées;
- le petit chemin qui descend de l'avenue du Léman à l'avenue Rambert pourra être supprimé et remplacé par un passage à piétons (escaliers admis) qui ne sera pas nécessairement prévu au même emplacement. Tout ou partie de cette parcelle pourra être affectée à la construction;

Suite page 212

CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

1er prix: projet « BMV », M. Paul Vallotton, architecte EPUL, Lausanne

Critique du jury

Cubes : Eglise : 12 448 m³ - Ecole : 3367 m³ - Divers : néant.

Plan d'ensemble

Composition très homogène du plan masse déterminant les espaces spécifiques réservés à la zone résidentielle, au groupe scolaire, au centre paroissial, et proposant cependant une volumétrie d'ensemble bien nuancée où chaque élément plastique s'accorde pour définir l'espace réservé à l'église. La proposition d'une architecture différenciée assure à la masse très importante de l'élément résidentiel un caractère non plus majeur ou absolu, mais plutôt anecdotique qui tendra à fondu ces masses dans la texture urbaine, tout en mettant un accent à la composition. Dans la surface gauche très inclinée qui s'étend vers l'est à partir de la promenade J.-J. Mercier le centre paroissial, préparé par la volumétrie des immeubles résidentiels, s'inscrit comme un accent dynamique dans la partie inférieure du terrain par la masse ferme de l'église, qui trouve à cet endroit une assiette naturelle et stable ; l'église se situe ainsi dans une zone de verdure calme, très éloignée du bruit de l'avenue du Léman.

Groupe paroissial

L'accès principal au centre paroissial et à l'église se développe à partir de l'avenue Rambert, voie secondaire peu bruyante. On peut déplorer que le parvis de l'église et la terrasse de la salle paroissiale ne s'ouvrent pas sur une esplanade orientée vers les grandes vues du lac et des montagnes. La sortie sur l'avenue Rambert est avantageuse parce qu'elle ne débouche pas sur une artère de grande circulation.

Bien qu'il signale l'accès nord de l'église, l'escalier intérieur qui relie l'avenue du Léman à l'église n'est pas heureux parce qu'il débouche de façon trop brusque dans le vestibule de l'église ; cet escalier, tout en restant abrité et tout en annonçant l'église, devrait être extérieur et mieux développé, de façon à déboucher naturellement sur l'esplanade inférieure ; il pourrait ainsi rappeler les escaliers du Marché. La solution du préau de l'école dominant immédiatement le parvis de l'église est critiquable. Les divers organes du groupe paroissial sont bien compris, notamment dans le partage des deux secteurs réservés à chaque pasteur. La cour intérieure au nord de l'église, très intime, est trop petite et devrait être mieux reliée à la promenade J.-J. Mercier. La salle paroissiale bien agencée forme un tout avec le parvis de l'église.

L'église, tant dans sa nef que dans son chœur, est particulièrement bien composée selon un dispositif fonctionnel asymétrique très subtil qui répond organiquement, par une solution équilibrée, à toutes les exigences du déroulement de la liturgie ; dans le chœur, chacune des fonctions liturgiques a une position axée majeure, pourtant différenciée : la table de communion est sur l'axe majeur de la circulation intérieure, la chaire est dans l'axe de la masse des fidèles, l'espace réservé aux fonts baptismaux forme comme un espace en soi, largement proportionné. Les bancs distribués en deux groupes inégaux permettent une occupation de l'église bien

adaptée à des cultes restreints, comme ceux du soir, et ces assemblées restreintes restent orientées sur un des éléments de la liturgie, chaire ou Bible. Pour les grandes assemblées, on ajoutera des sièges ayant la même disposition que les banca. Au point de vue acoustique, on peut critiquer le manque de hauteur au droit de la galerie des orgues ; les dimensions de la nef de l'église sont calculées avec justesse.

L'entrée dans la nef à partir du vestibule est trop étroite. La position de la sacristie dans le vestibule est judicieuse ; elle permet soit un accès immédiat au chœur, soit une entrée par l'allée centrale de la nef.

Le volume très simple de l'église est défini avec beaucoup de sobriété et de sensibilité : il manque une gradation de l'espace intérieur qui s'amplifie vers le chœur ; les éclairages naturels sont indirects et contribueront à la création d'un climat intérieur bien que la présence de sources de lumière par le bas soit discutable.

La construction de l'ensemble est simple ; les travaux de terrassement ne sont pas très importants.

Ecole et locaux divers

La position du groupe scolaire, orienté sud-est, est bien disposée dans la partie supérieure du terrain, entre la zone résidentielle et le centre paroissial ; l'école est ainsi éloignée du bruit de l'avenue du Léman et de l'avenue Rambert.

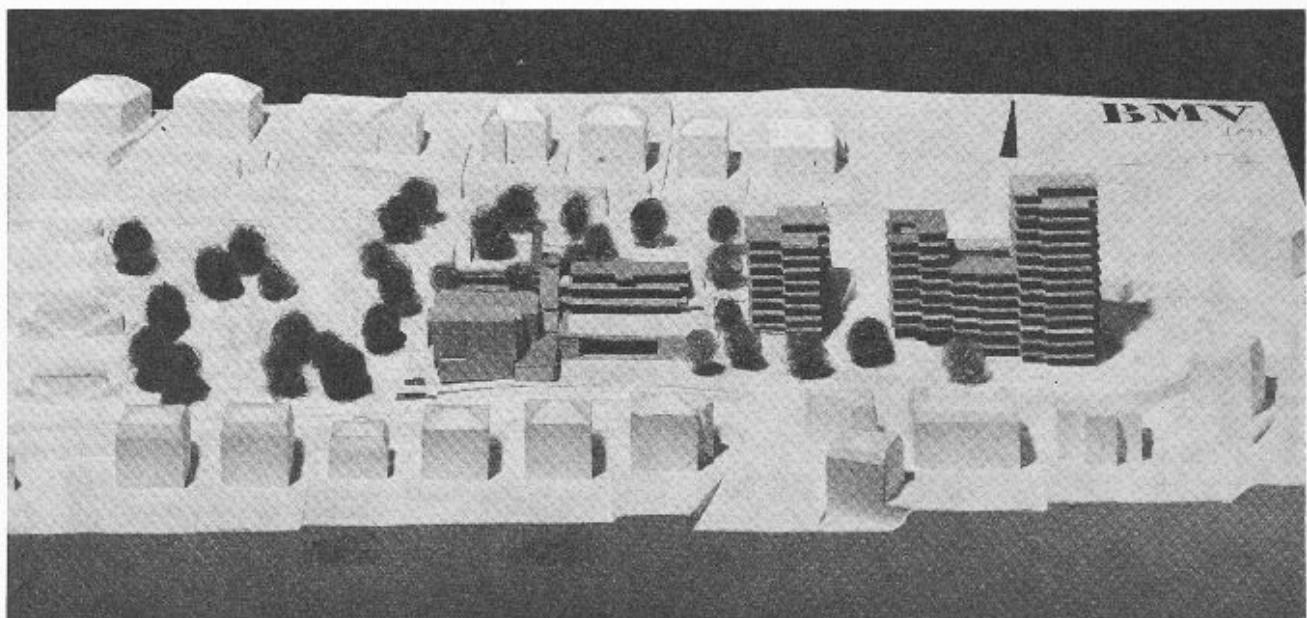
L'accès nord à l'école sera mauvais en cas d'élargissement de l'avenue du Léman ; l'accès par le bas est bon ; au sud du pavillon des classes, le préau est aménagé au-dessus de la salle de paroisse ; la position de ce préau peut être gênante pour la face ouest de l'immeuble résidentiel limitrophe ; un préau couvert manque.

La composition du groupe scolaire est systématique ; de part et d'autre de la cage d'escaliers, sont distribuées des classes de forme rectangulaire traditionnelle, suffisamment éclairées et ouvertes sur des balcons. Les vestiaires sont bien compris ; on note la surface un peu faible des classes (63 m² au lieu de 65 m²). Du fait de la solution adoptée pour l'escalier, le palier du 1^{er} étage est trop étroit. L'appartement du concierge est bien compris ; la sous-station électrique empiète sur l'alignement des constructions ; cette solution est cependant parfois admise à Lausanne.

La construction du groupe scolaire ne présentera pas de difficultés et sera même économique.

Aménagement du quartier

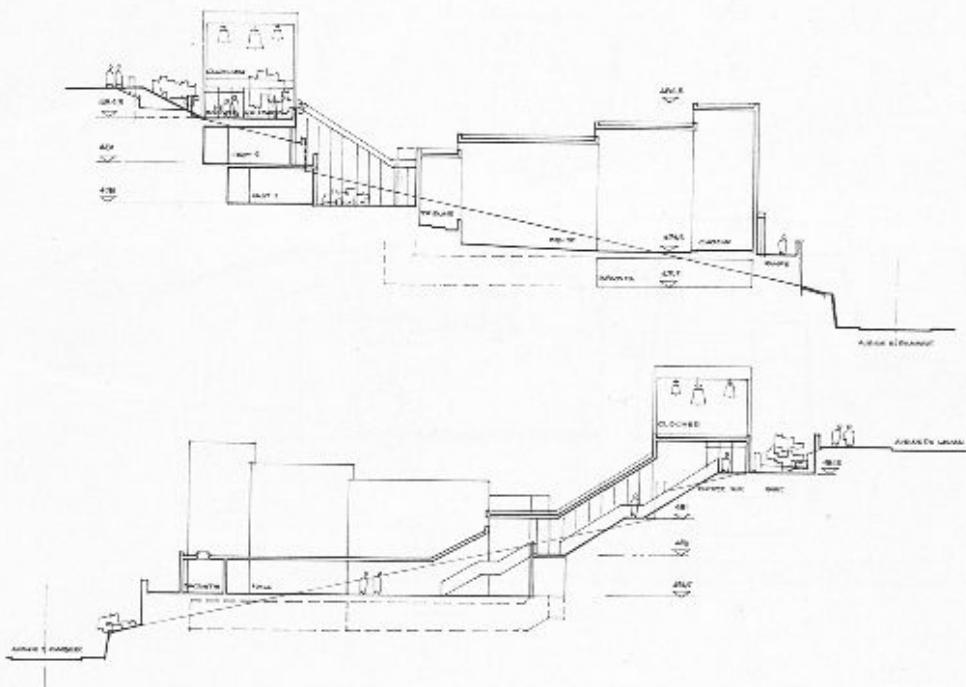
Le découpage des volumes en deux masses dans la zone résidentielle est valable ; on imagine mal les possibilités d'exploitation de certaines terrasses d'immeubles en raison du voisinage des étages qui les dominent ; la hauteur de la tour à l'est est excessive par rapport au contexte général. La composition différenciée des immeubles locatifs est particulièrement intéressante et favorable à l'organisation du plan d'ensemble ; bien que coûteuse en raison d'un certain développement des façades, cette solution architecturale permet la juxtaposition d'appartements de types divers et donnera à cette composition le caractère résidentiel propre aux immeubles de ce quartier.



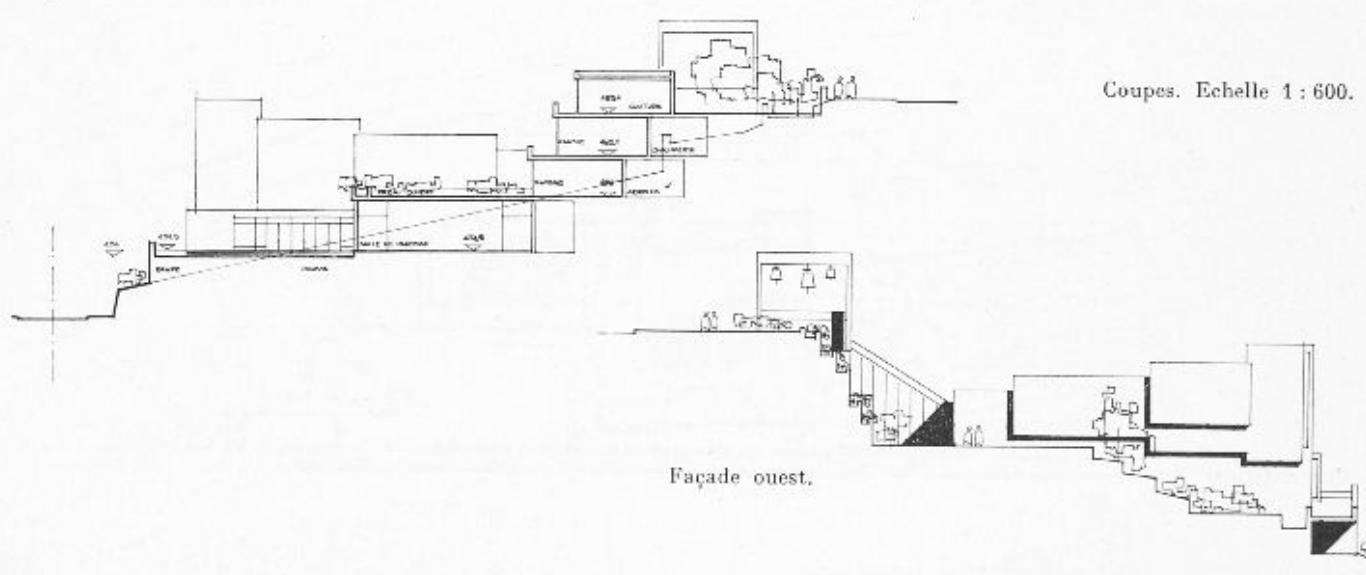
CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE



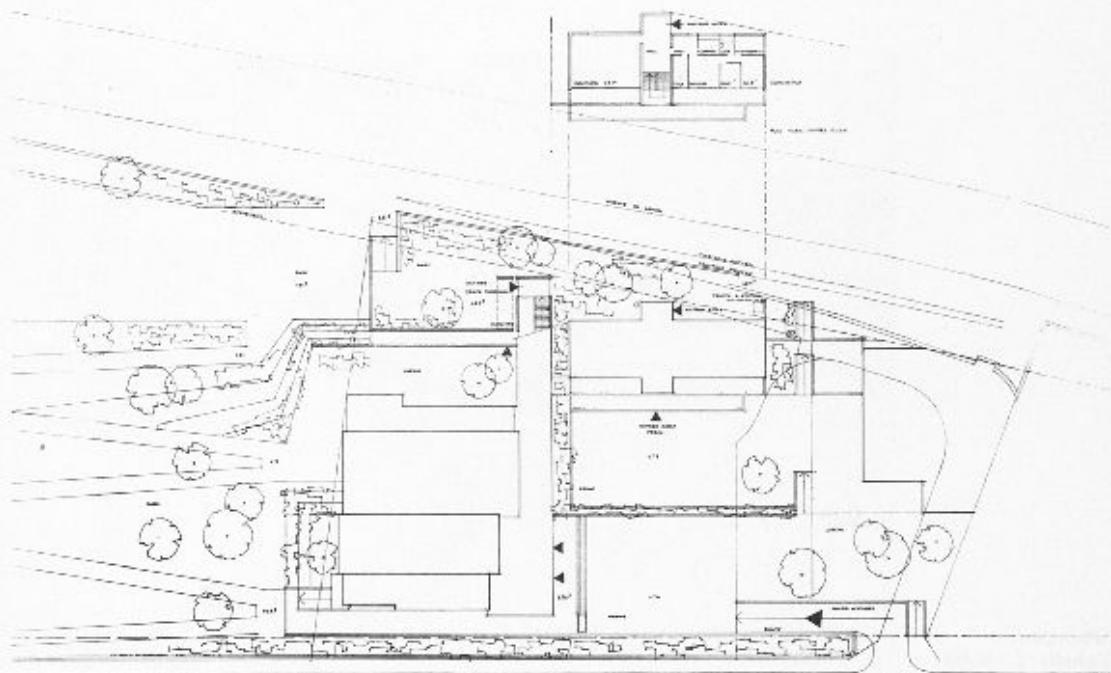
Situation.
Echelle 1 : 2500.



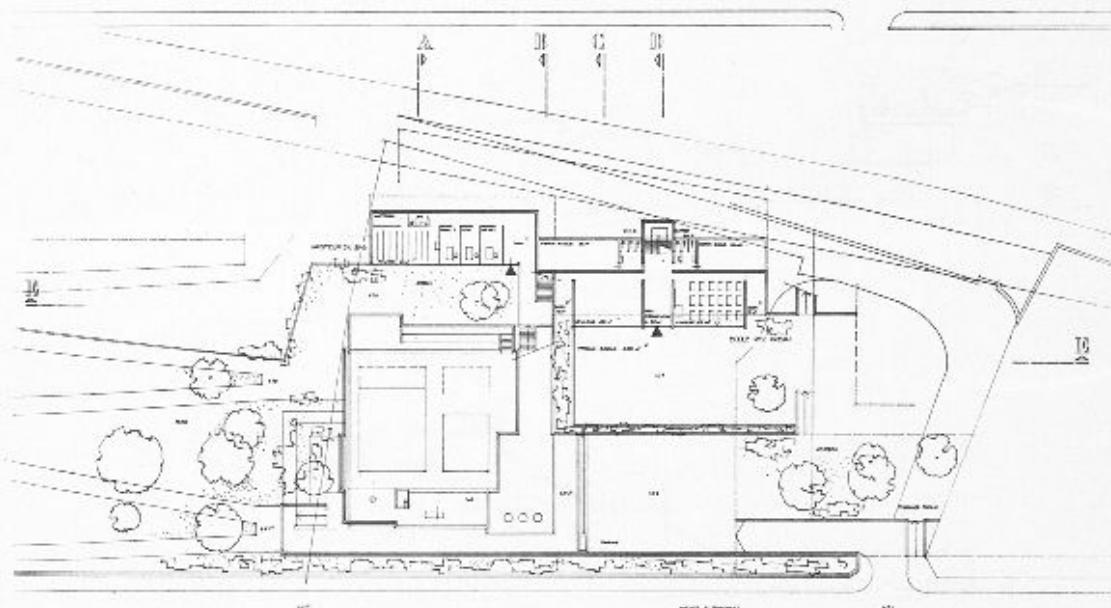
Coupes. Echelle 1 : 600.



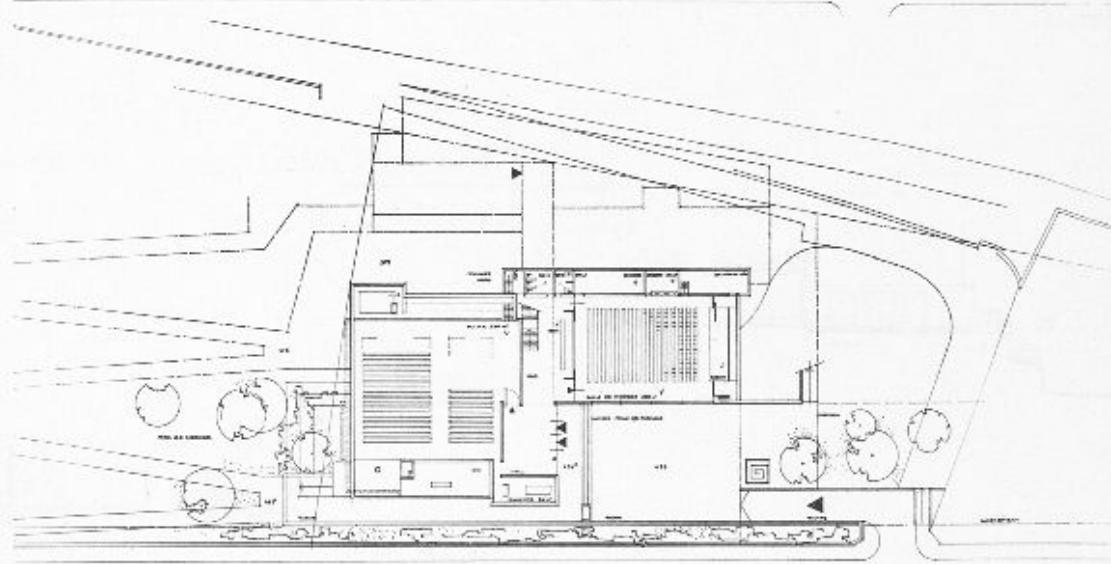
CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE



Plan supérieur.
Echelle 1 : 1000.

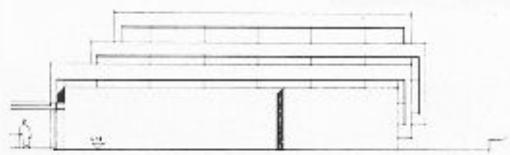


Plan moyen.

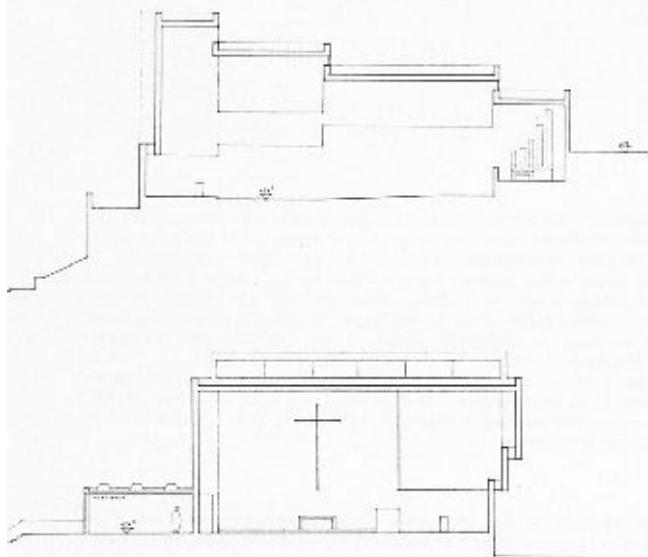


Plan inférieur.

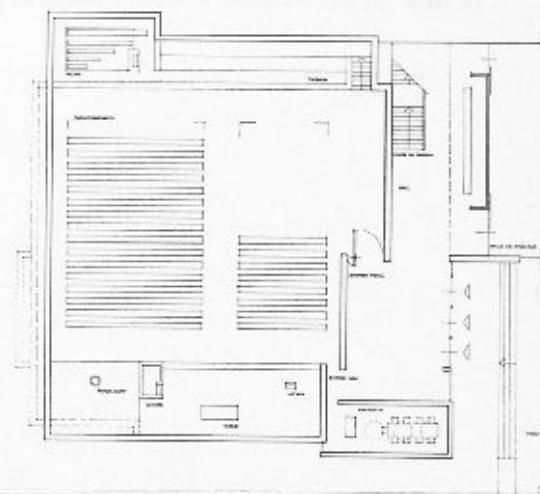
CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE



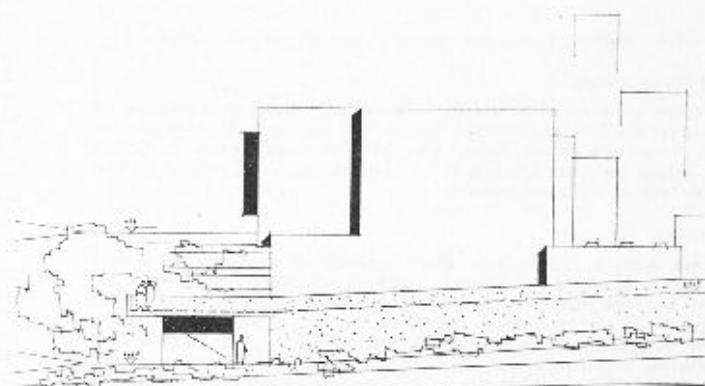
Façade nord.



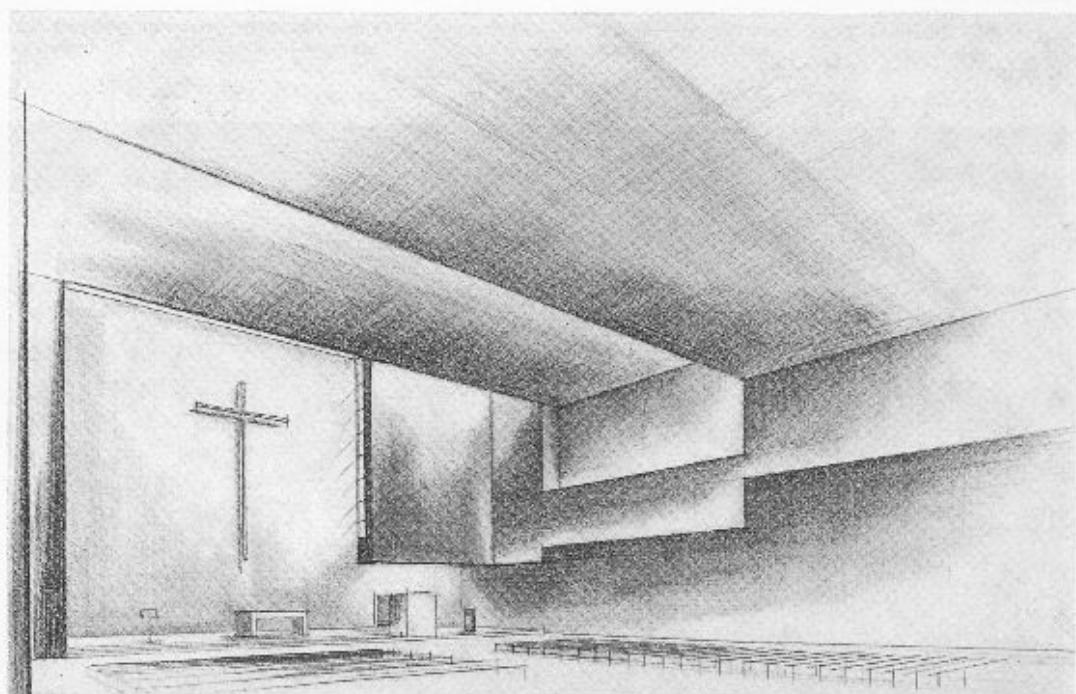
Coupes,



Eglise. Echelle 1 : 500.



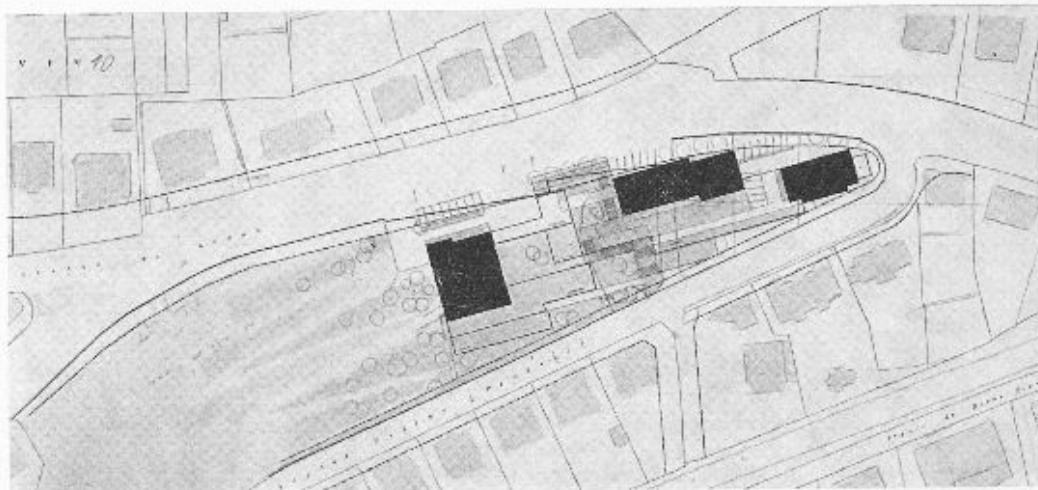
Façade sud.



Perspective
intérieure de
l'église.

CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

2e prix: projet « Calvin », MM. Marcel et Jacques Maillard, architectes SIA, Lausanne.



Situation.
Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

Cubes : Eglise : 10 465 m³ - Ecole : 5294 m³ - Divers : 2214 m³.

Plan d'ensemble

Eglise au niveau de l'avenue du Léman ; manque d'intimité du parvis surélevé qui devrait être en tout cas isolé de cette avenue. Volumes simples et clairs, un peu monotones ; celui de l'église pourrait être mieux exprimé. L'accent vertical et le volume du bloc de l'est ne sont pas justifiés.

Groupe paroissial

Bon accès à l'église, très direct à partir de l'avenue du Léman. L'accès à partir de l'avenue Rambert est clairement dessiné par un jeu d'escaliers et de terrasses. Les locaux paroissiaux, au niveau inférieur, sont en liaison interne facile avec l'église ; accès direct de l'extérieur. Le vestibule devrait être séparé de l'Eglise pour remplir pleinement son office, ce qui est d'autant plus nécessaire en raison de la proximité de la rue. Les liaisons internes avec la salle paroissiale et la galerie sont un peu étriquées. La disposition des bureaux et des salles de réunion est particulièrement ingénieuse et pratique.

Les liaisons avec la promenade pourraient être améliorées. En compensation du manque d'intimité du parvis, on apprécie la conception intéressante d'une cour sur laquelle s'ouvrent, au même niveau, les différents locaux paroissiaux, et qui est largement dégagée du côté de la rue. La recherche d'une ambiance par le jeu

des éclairages est bonne ; cependant, on regrette un manque d'équilibre de l'éclairage entre les faces est et ouest dans le cadre d'une église à plan symétrique. La sobriété des lignes intérieures de l'église aurait exigé plus de rigueur dans les proportions et l'ouverture zénithale n'est pas suffisamment étudiée. On remarque avec intérêt la légère inclinaison du sol de la nef vers le chœur, de même que la solution de l'éclairage artificiel qui crée la même ambiance que l'éclairage naturel. Le nombre des places pour l'extension n'est pas indiqué. L'expression architecturale extérieure de l'église est dure et quelque peu artificielle. Porte-cloches trop bas et mal situés. On préférerait un campanile plus élevé, placé à l'ouest pour bien signaler l'église.

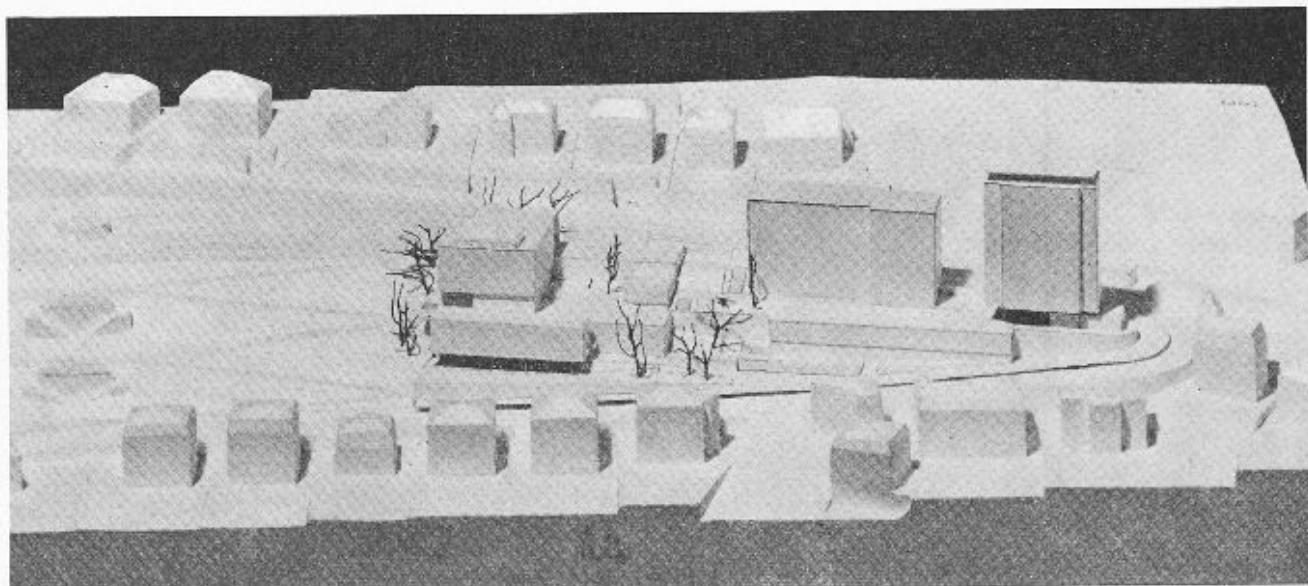
Ecole

Le bloc scolaire est bien séparé du groupe paroissial, son orientation est bonne, mais son implantation est trop rapprochée de l'avenue Rambert, surtout à l'est. Les accès sont favorables et les préaux sont suffisants, mais ils devraient pouvoir être accessibles de l'intérieur sous la partie couverte. Le groupe est organisé de façon satisfaisante. En revanche, on déplore le manque d'éclairage des couloirs et des escaliers.

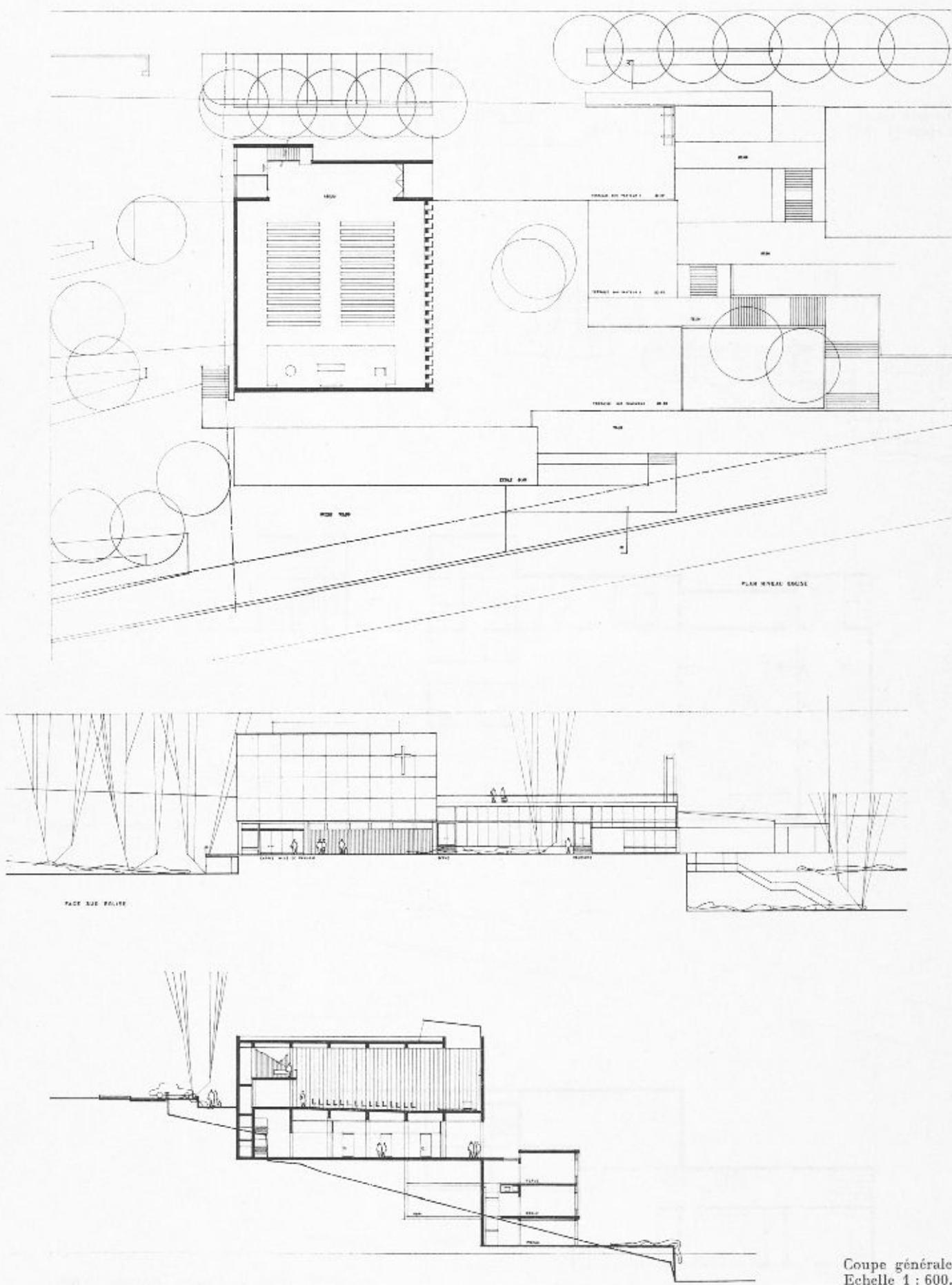
Le cube est relativement élevé.

Aménagement du quartier

Les immeubles locatifs sont soigneusement étudiés dans leur distribution, mais le parti proposé avec deux masses très accusées ne convient ni au quartier, ni au plan d'ensemble.

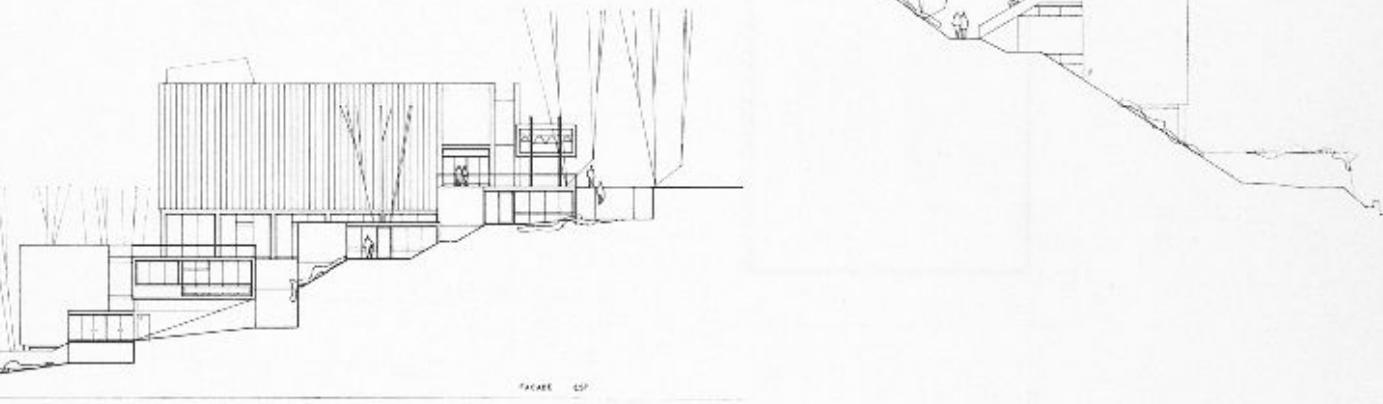
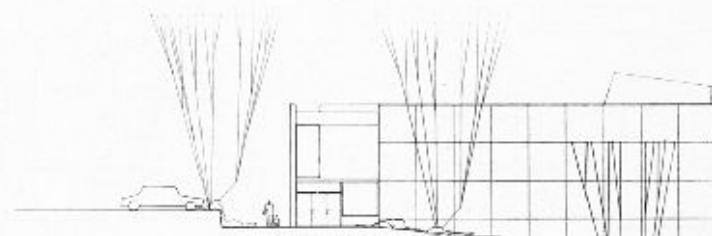


CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE



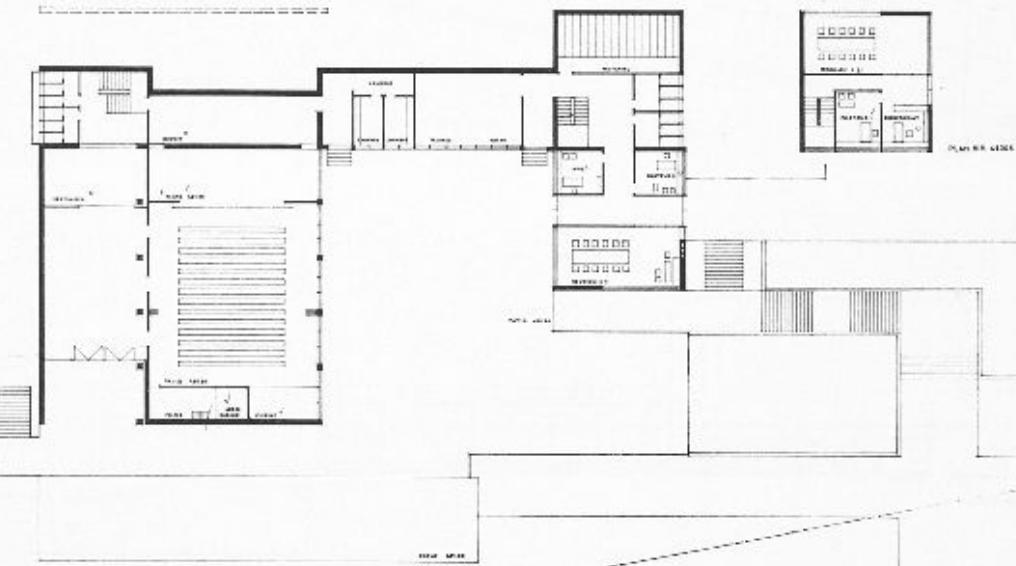
CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

Façade ouest.
Echelle 1 : 500.

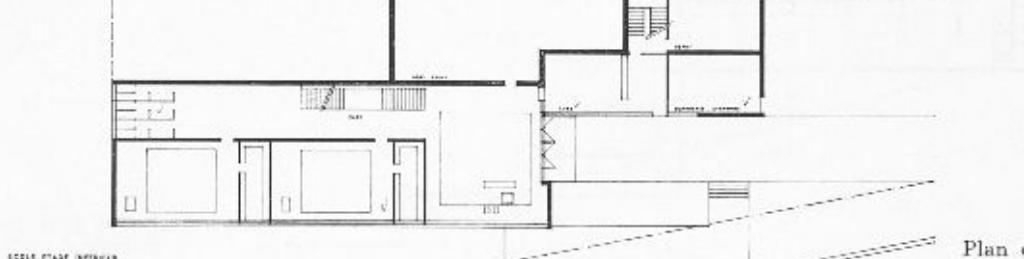


FACADE OUEST

Plan moyen.
Echelle 1 : 600.



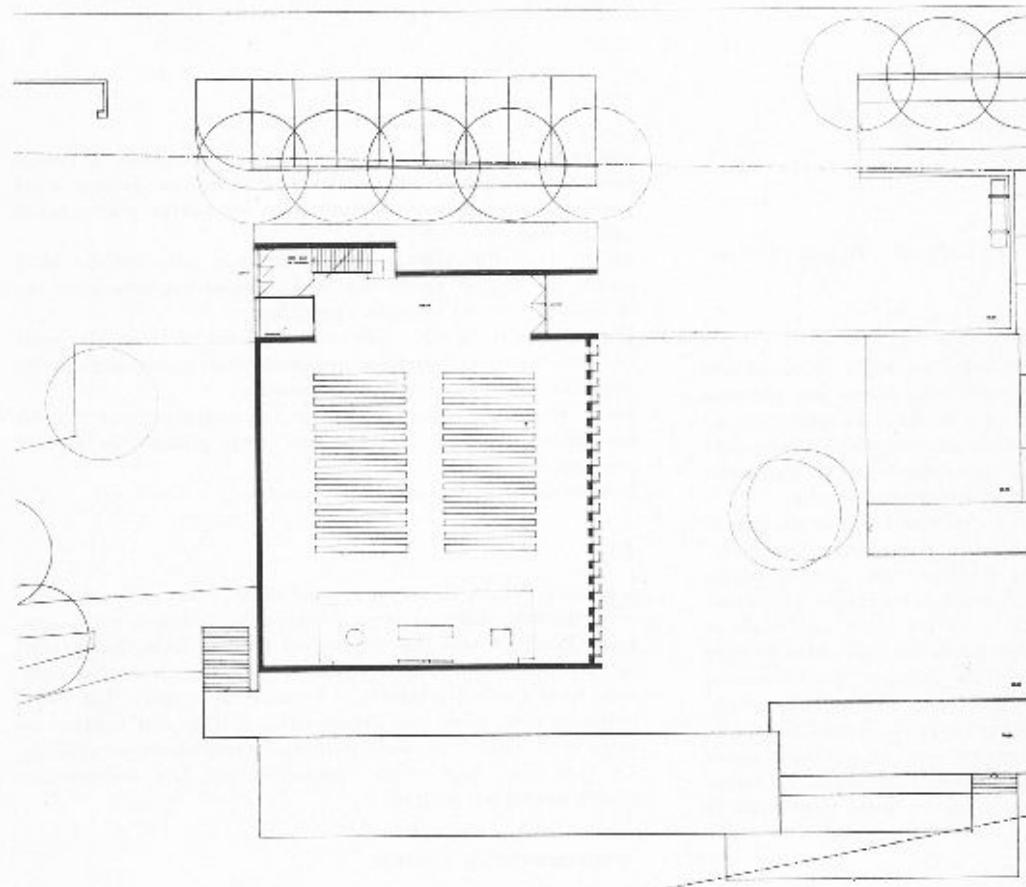
PLAN NIVEAU MILIEU MOYEN



ECOLE NIVEAU INFÉRIEUR

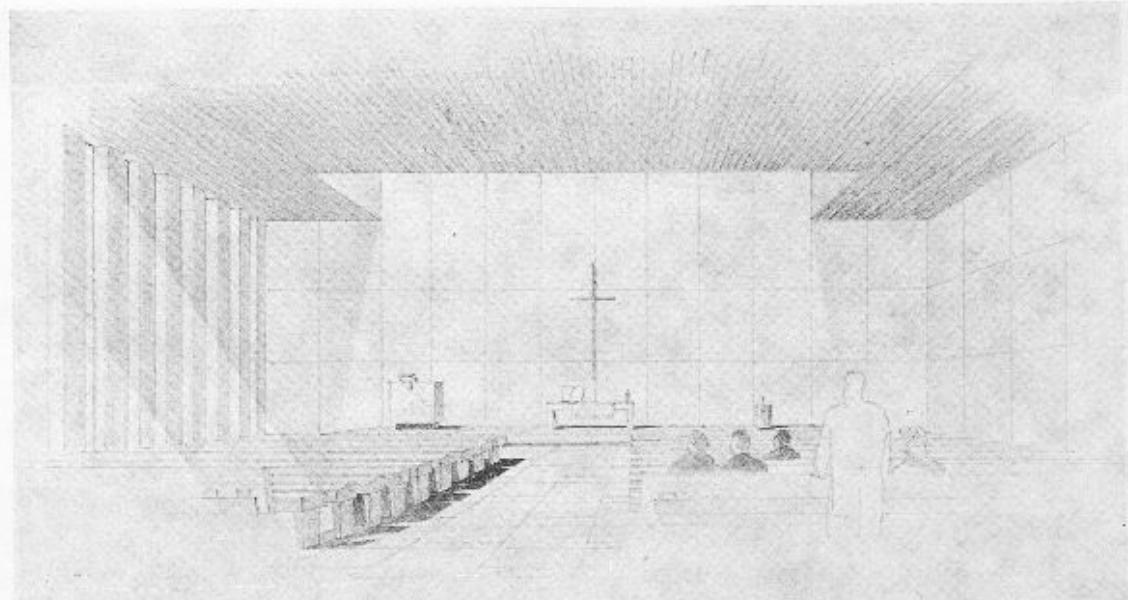
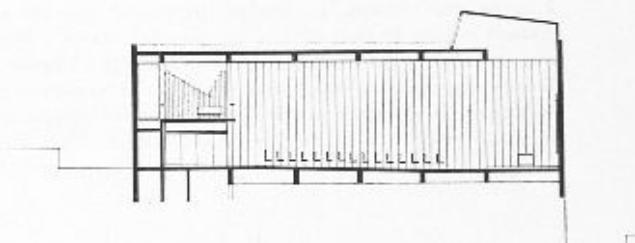
Plan de l'école. Echelle 1 : 600.

CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE



Plan de l'église.
Echelle env. 1:500.

Coupe sur l'église.



Perspective
intérieure.

CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

3e prix: projet « Centre », M. Laurent d'Okolski, architecte SIA, collaborateur Rolf Ernst, architecte EPUL, SIA, Lausanne

Critique du jury

Cubes : Eglise : 9794 m³ - Ecole : 4079 m³ - Divers : 190 m³.

Plan d'ensemble

La pente naturelle du terrain a été modifiée et remplacée par des constructions en terrasses ; cela donne une certaine dureté à l'ensemble, surtout vu d'en bas. La situation de l'église est heureuse et les groupes paroissial et scolaire sont bien séparés. Par contre, le raccord entre le centre paroissial et le groupe locatif n'est pas suffisamment étudié.

Le remaniement du parc, quoi qu'en dise l'auteur du projet, n'apporte pas, dans toutes les parties, une solution meilleure. L'accès des voitures, obligées d'utiliser une grande partie du parc, n'est pas admissible ; celui des garages privés est fâcheusement placé, en conflit avec les accès de l'école et le passage des piétons. On regrette la cassure entre le parc et le groupe paroissial. Les trois groupes de bâtiments s'intègrent bien dans le site et gardent l'échelle du quartier. Le rapport des valeurs entre les groupes est, dans l'ensemble, agréable, mais les infrastructures ne sont pas proportionnées aux éléments principaux et alourdissent le projet. La circulation des piétons à travers le quartier n'est pas claire et nuit à l'intimité du parvis.

Groupe paroissial

L'accès des piétons au groupe paroissial par un escalier butant contre le mur de l'église est fâcheux. En revanche, dès qu'on est dans le parvis, les divers accès à l'église et aux locaux paroissiaux sont bien compris. L'organisation des locaux et la disposition de l'église sont intéressantes, mais la place réservée à la chorale est discutable. Une partie des

places sous la galerie ont une situation favorable. L'extension des places supplémentaires prévues en galerie n'est pas heureuse ; leur séparation avec les autres places ne se justifie pas.

La création d'un parvis entouré de trois côtés par des bâtiments de l'église et du centre paroissial est très heureuse et les proportions en sont agréables.

L'ambiance recherchée par l'éclairage est intéressante, mais cet éclairage étant presque uniquement zénithal, il pose des problèmes non résolus dans le projet.

Le clocher ne se justifie pas à son emplacement sur les bâtiments scolaires. Sa structure trop profane ne signale pas un sanctuaire.

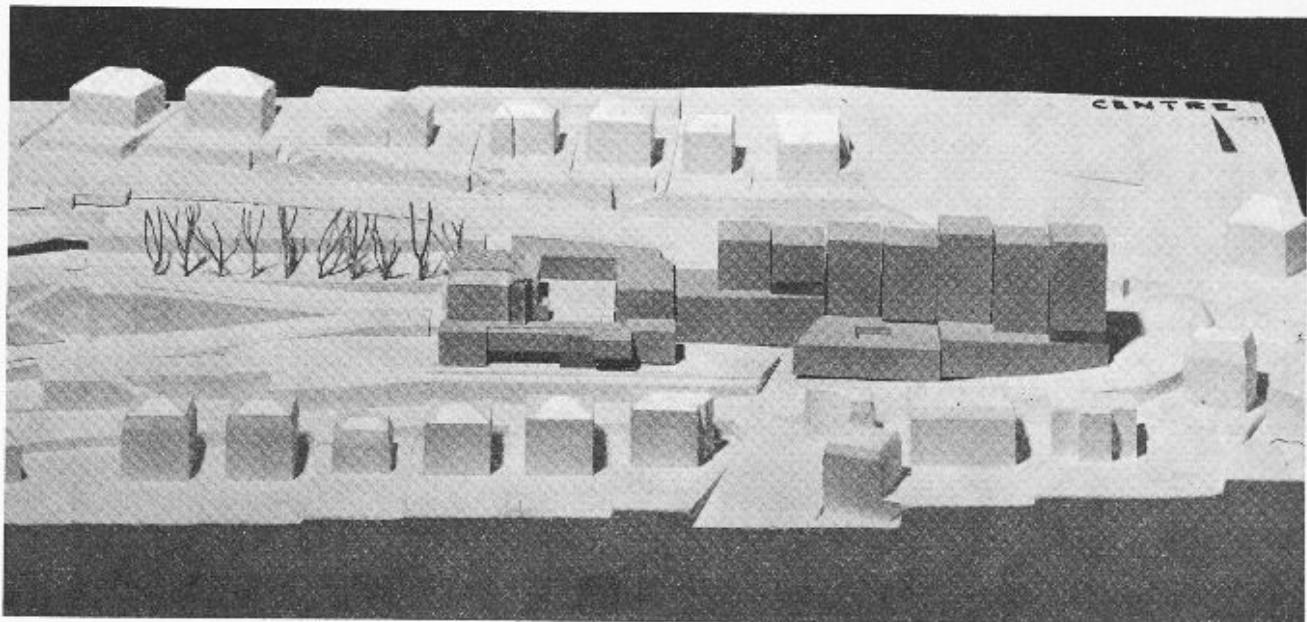
Les terrassements sont importants.

Ecole

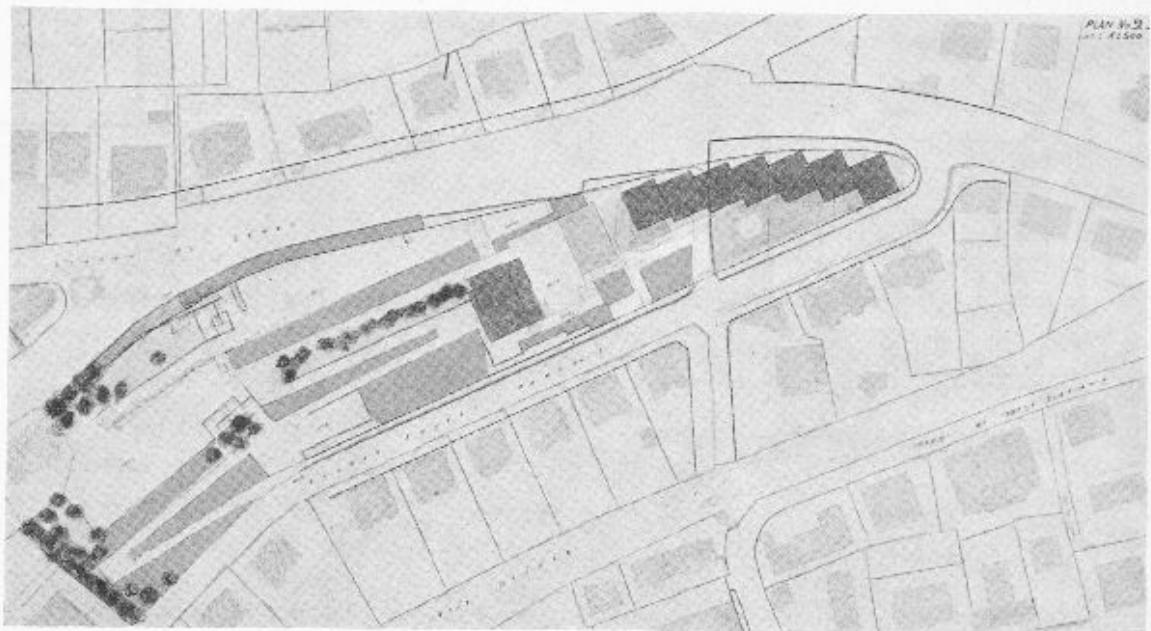
L'accès à l'école, de l'avenue du Léman, n'est pas très clair ; celui du bas, commun avec l'entrée des garages, est dangereux. L'orientation des classes est bonne, mais trop proche de l'avenue Rambert. Cependant, l'éclairage n'est pas suffisant pour l'une des classes et la salle de couture. Les dégagements sont aussi mal éclairés. La surface des préaux est largement suffisante, mais rend la surveillance plus difficile. La loge est éloignée de l'appartement. Les volumes de l'école sont bien traités.

Aménagement du quartier

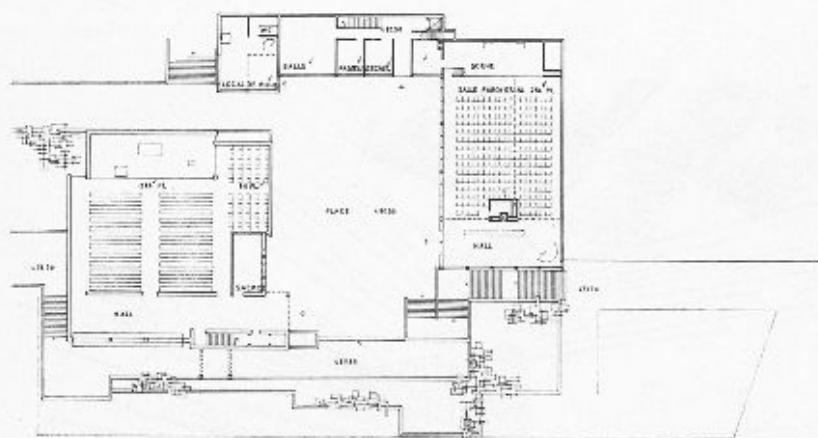
L'ensemble du quartier résidentiel est intéressant et les volumes prévus agréables. On regrette que la recherche de transparence au rez-de-chaussée n'ait pas été plus poussée. L'orientation des logements, du fait de la situation exceptionnelle, ne donne pas toutes les possibilités de jouir de la vue. Par contre, l'inconvénient d'une grande façade au nord a été en bonne partie évité par les décrochements qui permettent l'ouverture à l'est.



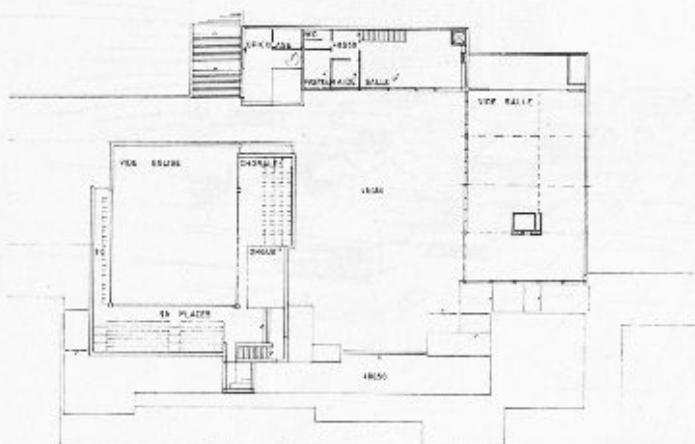
CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE



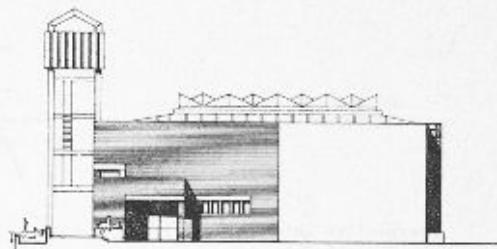
Situation. Echelle 1 : 2500.



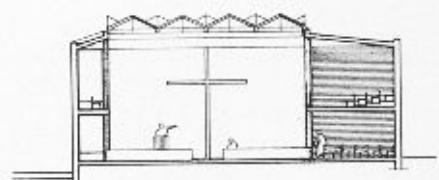
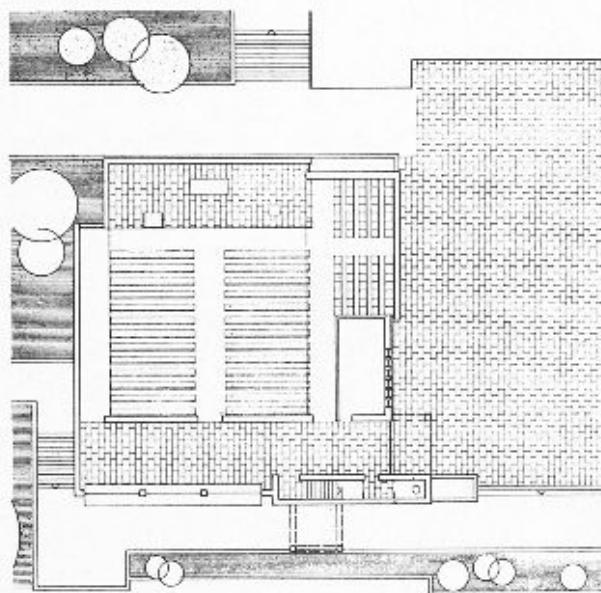
Plans généraux. Echelle 1 : 1000.



Façade est. Echelle 1 : 500.

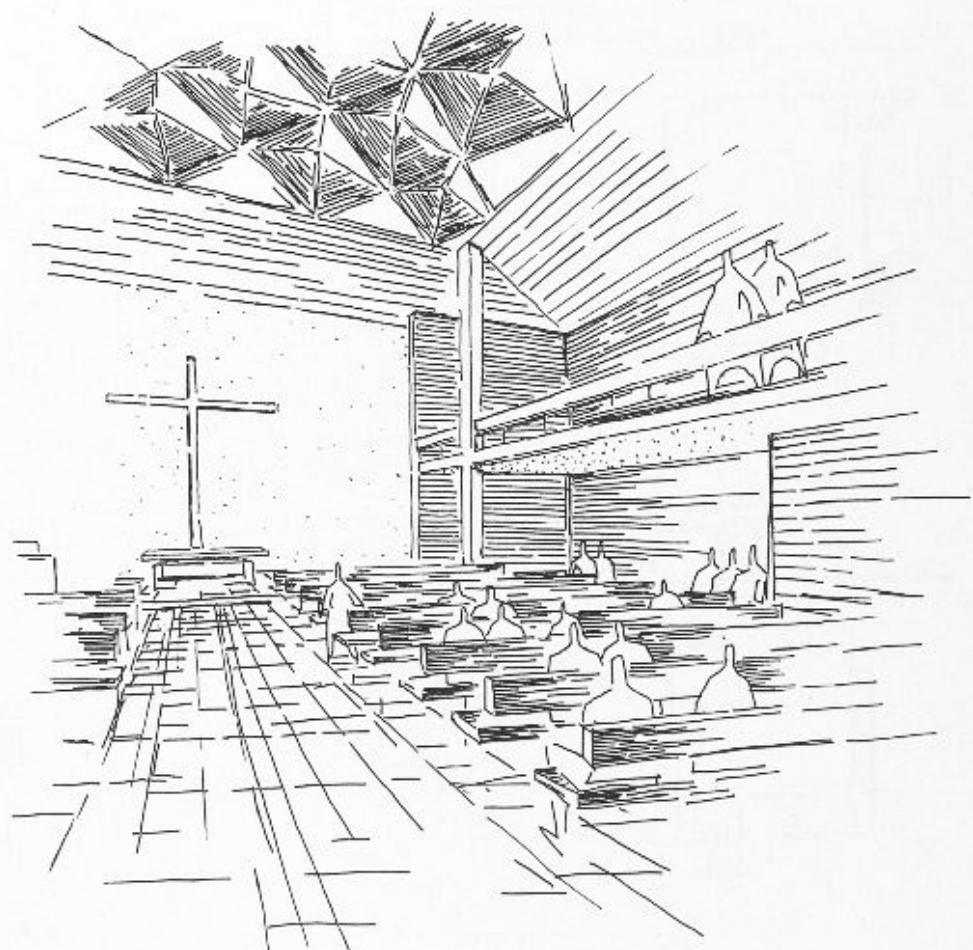
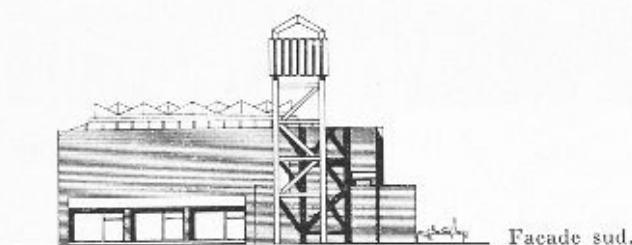


CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE



Plan de l'église. Echelle 1 : 500.

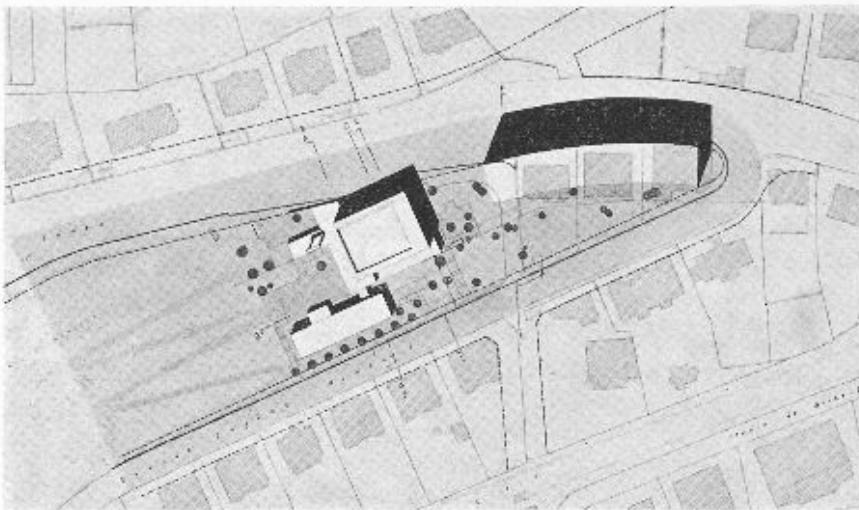
REZ-DE-CHAUSSEE 48.80



Perspective intérieure.

CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

4e prix: projet « Zoé », MM. Ch. F. Thévenaz et P. Prod'hom, architectes, Lausanne



Situation. Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

Cube : Eglise : 13 578 m³ - Ecole : 4041 m³ - Divers : 391 m³

Plan d'ensemble

Les volumes du complexe paroissial et des classes sont bien intégrés dans le terrain, ceci par une succession de terrasses reliées soit à l'avenue du Léman, soit à la promenade Mercier, soit à l'avenue Rambert. On remarque en outre la bonne orientation des entrées principales sur la promenade et certaines qualités plastiques du groupe paroisse-école. Le bloc résidentiel, bien que composé sur un rez-de-chaussée dégagé, s'exprime comme un corps étranger dans le site et les volumes construits avoisinants ; la transition entre les volumes est brutale.

Groupe paroissial

Les locaux paroissiaux sont nettement séparés de l'église. Celle-ci a un accès relativement facile, après un cheminement naturel à partir de l'avenue du Léman. En revanche, l'accès de l'avenue Rambert est difficile et mal défini. Le groupe est bien conçu, avec des dégagements généreux. En revanche, l'accès aux bureaux

paroissiaux est étiqueté. On peut retenir comme un élément positif l'entrée principale du temple directement en rapport avec l'avenue la plus fréquentée ; mais la transition de l'extérieur à l'intérieur est hachée et trop courte.

La structure proposée permet un éclairage indirect et zénithal par décrochement de la dalle toiture, complété par un jeu de percements des parois sud et nord. Cette combinaison n'est pas convaincante. L'extension à 500 places n'est pas étudiée.

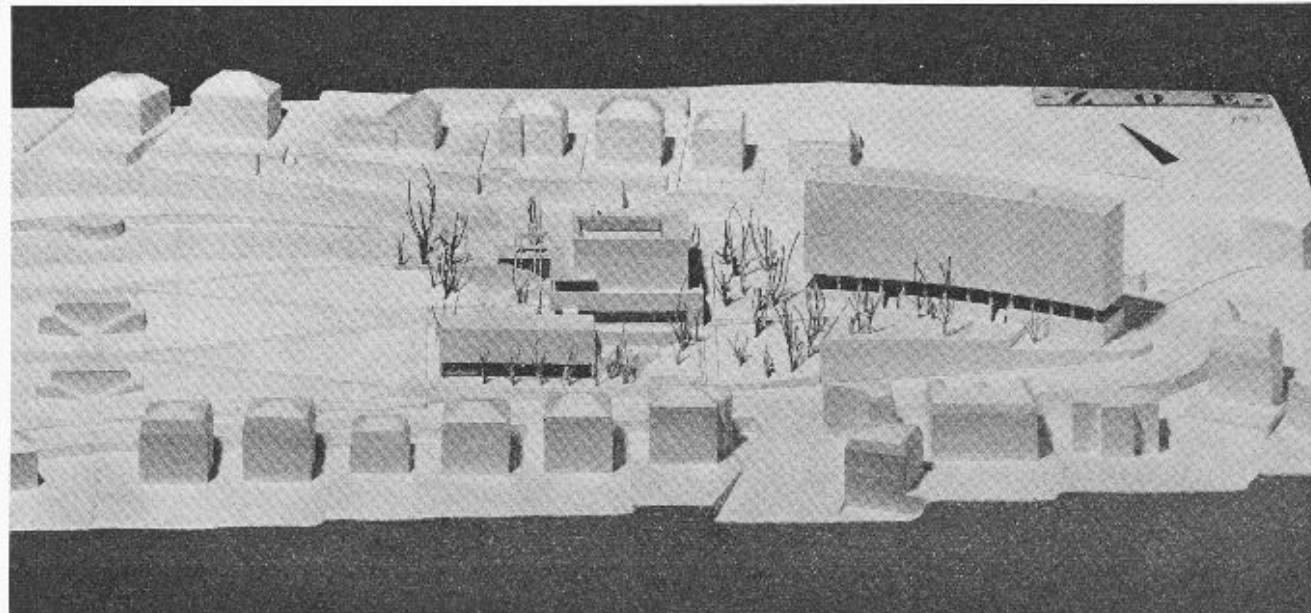
Les terrassements sont particulièrement importants.

Ecole

L'accès de l'école est facile et naturel à partir de l'avenue Rambert. L'organisation des classes est systématique et rationnelle et, de ce fait, économique. Eclairage bilatéral, sauf pour la salle de couture. En dépit de leur niveau dominant, les classes sont trop rapprochées de l'avenue Rambert. La surface totale des préaux est insuffisante. La liaison école-église est habilement articulée, et l'appartement du concierge est logiquement situé.

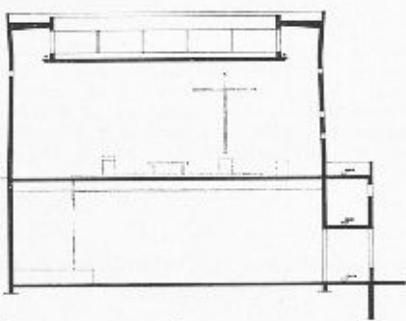
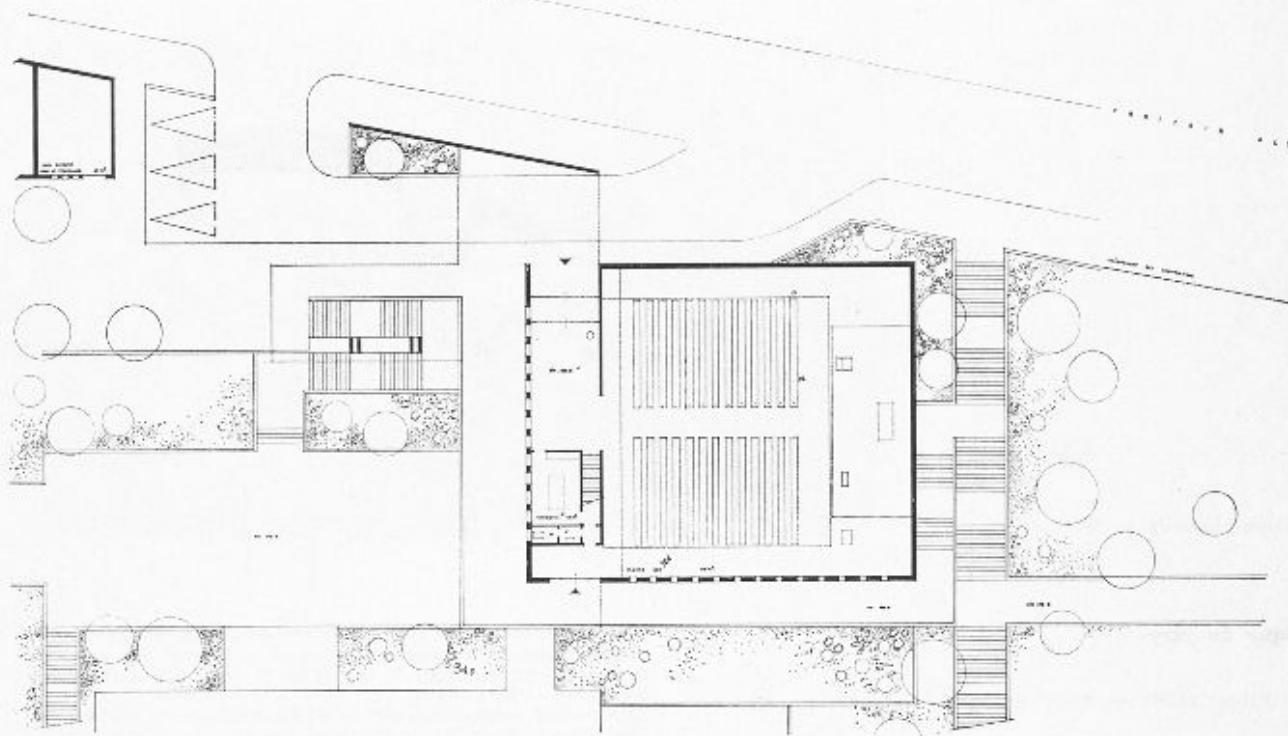
Aménagement du quartier

Le bloc locatif n'est pas à retenir parce qu'il est trop massif ; en outre, il n'a pas le caractère d'un immeuble résidentiel.

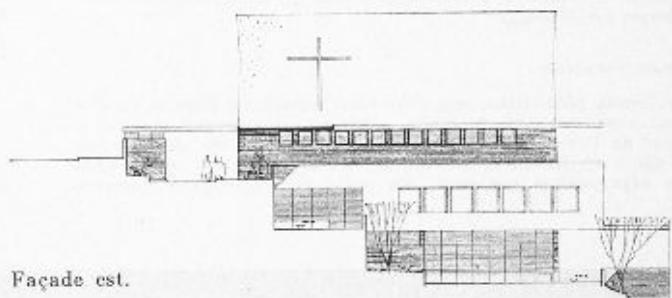


CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

Plan de l'église. Echelle 1 : 500.

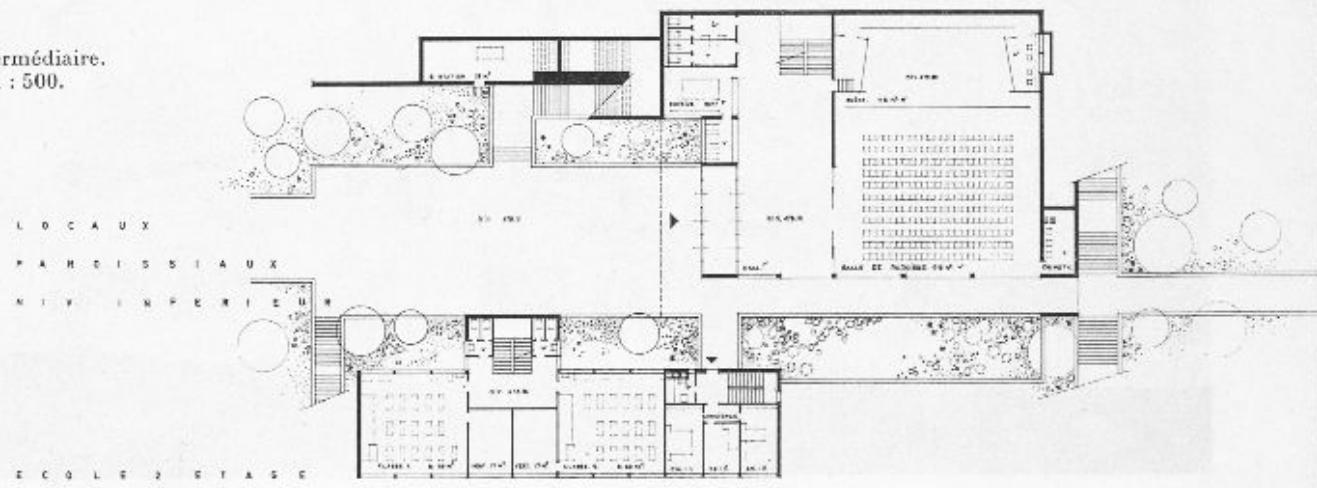


Coupe transversale.



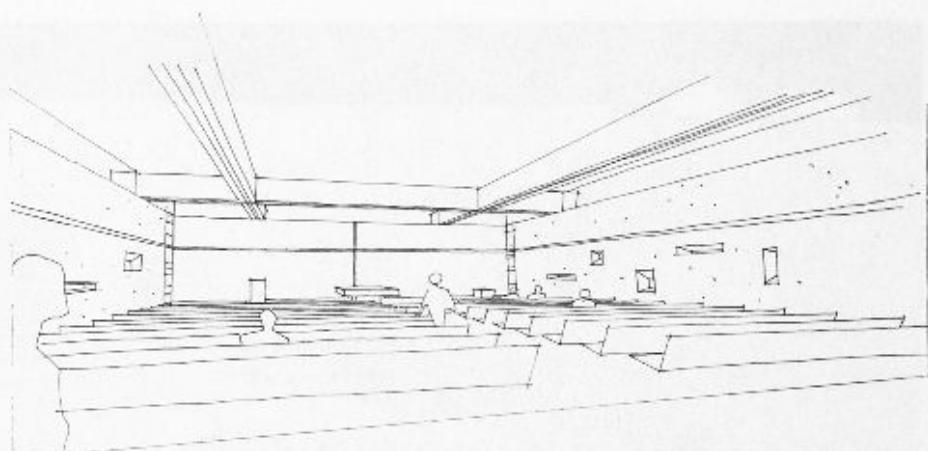
Façade est.

Plan intermédiaire.
Echelle 1 : 500.



CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

5e prix: projet « Jf », M. Hans Schaffner et Mme Lydia Schaffner, architectes, Lausanne



Perspective intérieure.

Critique du jury

Cubes : Eglise : 11 580 m³ - Ecole : 3429 m³ - Divers : néant.

Plan d'ensemble

Pour mieux intégrer son parti à la promenade, l'auteur modifie la partie supérieure, côté est, de celle-ci, ce qui permet un prolongement du parvis et des aboutissements à des terrasses successives par des cheminement divers. L'étagement de ces terrasses forme un tout harmonieux et coupe heureusement les masses par des horizontales bien marquées. Cependant, l'articulation et l'orientation de ce complexe reste arbitraire dans la forme du terrain.

Certains éléments de la maquette ne correspondent pas aux plans.

Groupes paroissial

L'éloignement de l'église de l'avenue du Léman est favorable à la diminution du bruit de la circulation. Le parvis est situé dans un lieu favorable, au sud-ouest. L'accès principal, largement exprimé, est trop exclusivement orienté au nord-ouest. Par contre, les autres possibilités d'accès sont trop sinuées à l'est et au sud. L'accès secondaire est bien étudié.

Les trois façades principales du temple sont bien dégagées, mais on est violemment heurté par sa masse compacte correspondant mal au caractère d'une église réformée. Le porte-cloches est placé à un endroit favorable.

La transition entre le parvis et l'église se fait par un vestibule qui n'est pas suffisamment étudié. Le problème de l'extension des places

n'est pas résolu. Les effets d'éclairage indiqués sont discutables, très particulièrement en ce qui concerne la partie centrale du plafond. Un orgue ne pourrait pas être placé sur la galerie, dont la hauteur est insuffisante. On relève l'avantage des deux accès prévus pour les locaux paroissiaux.

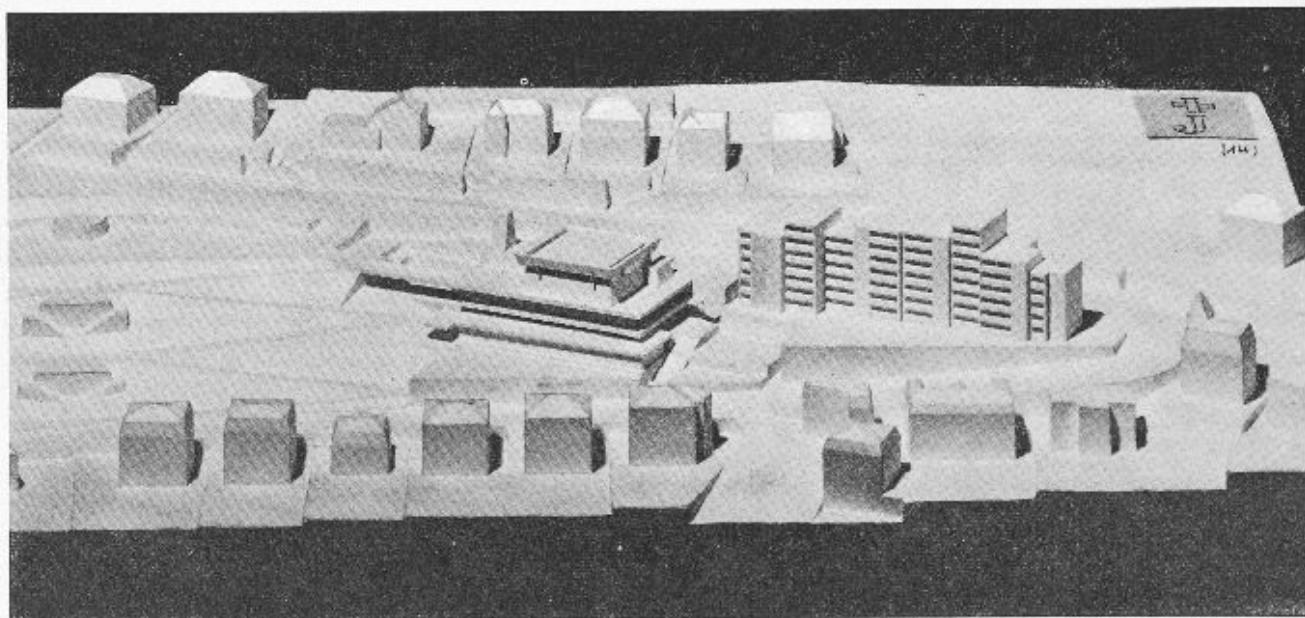
La disposition des salles, leur répartition, leur organisation et leurs accès sont bien résolus. Toutefois, on déplore des erreurs en ce qui concerne les niveaux indiqués sur les plans, ce qui rend difficile l'interprétation des altitudes des différents étages ; c'est le cas, en particulier, dans la partie sud-ouest contenant les locaux de réunion et de bureau, placés sur deux étages, très mal exprimés en façade et en coupe. On regrette tout particulièrement l'abondance des balcons qui nuisent à l'éclairage des locaux.

Ecole

Le bloc scolaire est concentré dans la partie inférieure du socle de l'église ; son orientation est bonne, sa situation surélevée sur la rue et non parallèle à celle-ci l'éloigne assez favorablement du bruit. L'imposante saillie de la terrasse placée au-dessus des vitrages nuit à l'éclairage naturel des classes, d'autant plus qu'elles sont de forme carrée. Le système des vestiaires est critiquable. Le couloir a un très mauvais éclairage naturel.

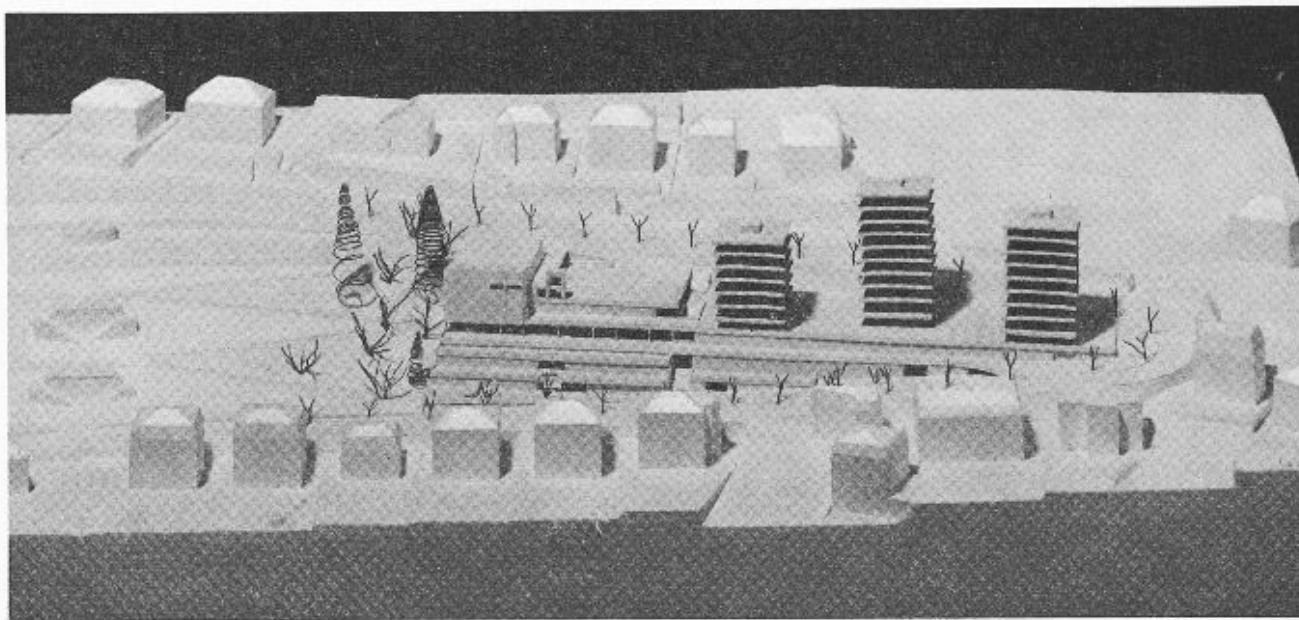
Aménagement du quartier

L'étude trop sommaire des blocs locatifs ne démontre pas les possibilités de distribution intérieure, mais les décrochements des divers volumes et leurs profondeurs devraient permettre des solutions intéressantes.



CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

Achat: projet « Jacob », MM. René Zolla et Georges Jaunin, architectes, Lausanne



Critique du jury

Cubes : Eglise : 8900 m³ - Ecole : 7854 m³ - Divers : 3002 m³.

Plan d'ensemble

L'accès à l'église proposé par une rampe et à partir d'un parvis abrité en contrebas de l'avenue du Léman est bon, mais n'est pas réalisable en cas d'élargissement de l'avenue du Léman. L'emplacement de l'Eglise à l'extrémité ouest de la parcelle laisse un espace appréciable entre elle et les immeubles locatifs. On regrette la rupture entre l'église et la promenade. La liaison rectiligne avec les bâtiments locatifs n'est pas justifiée. Les trois immeubles tours ne sont pas à l'échelle du quartier. Bon accès par un vestibule

largement conçu et abrité, marquant bien la transition entre l'avenue et l'entrée de l'église. On remarque l'aménagement d'un grand parc à voitures souterrain relié à tous les niveaux par un ascenseur. Le passage pour piétons, par escaliers successifs en tranchées, reliant l'avenue du Léman et l'avenue Rambert, n'est pas heureux. Les locaux paroissiaux souffrent d'un éclairage trop masqué par la terrasse.

Par la forme et l'expression du volume, l'auteur a cherché à marquer l'importance de l'église. On relève toutefois que les façades ne reflètent pas exactement le contenu, parce qu'elles abritent deux niveaux de locaux. Le groupe scolaire est trop rapproché de cette avenue, en particulier la partie est. Les préaux répartis sur le balcon devant les classes et le terrain ne sont pas favorables. Le cube est trop important.

Suite de la page 197

c) on pourra faire des propositions pour un échange en partie ou en totalité de la parcelle actuellement domaine public, avec une surface d'un terrain à l'ouest; cela permettrait d'augmenter la surface de la parcelle destinée à l'église et à l'école;
d) dans la partie du terrain qui pourra être jointe par un échange à la propriété communale, il ne sera pas prévu de bâtiment;
e) les terrains des parcelles bâties horizontalement sont une même propriété.

A l'échelle 1:500 : les plans d'étages et les coupes schématiques nécessaires à la compréhension de l'étude et justifiant les formes et l'emplacement des volumes proposés sur les terrains de l'est.

Groupe paroissial et école

A l'échelle 1:200 : a) les plans de tous les étages des constructions (groupe paroissial et école), avec indication sommaire du mobilier, etc., le plan du rez-de-chaussée, avec indication de l'aménagement des abords, accès, liaisons, préaux, terrasses, murs, escaliers; b) toutes les façades; c) les coupes nécessaires à l'entière compréhension du projet.

A l'échelle 1:100 : les plans, coupes et façades de l'église proprement dite; une perspective intérieure de l'église axée sur le chœur. Les concurrents devront fournir en outre un court mémoire descriptif et l'indication exacte du cube des constructions.

La maquette au 1/500 représentera les volumes correspondant aux plans et façades des constructions du groupe, ainsi que les terrasses, escaliers et murs, à leurs niveaux et emplacements respectifs. Chaque concurrent ne peut présenter qu'un seul projet, sans variante. La conception économique du parti architectural constituera un important élément d'appréciation pour le jury.

Le jury précisera dans son rapport si le projet ayant obtenu le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son

auteur. L'Association et la Municipalité confieront l'élaboration des plans d'exécution et la direction des travaux à l'auteur du projet proposé par le jury, à moins que des raisons majeures ne s'y opposent. Cette réserve a pour but de sauvegarder les intérêts justifiés des organisateurs. Les prix ou les achats de projets n'engagent ni la Commune pour l'élaboration du plan de quartier, ni les propriétaires pour la réalisation des immeubles qui seront prévus par la proposition d'aménagement de quartier.

Extraits du programme

En vue de rechercher une solution d'ensemble, les concurrents traîteront comme un tout l'aménagement général des terrains. Le terrain réservé à la construction du groupe paroissial et scolaire est situé à l'est de la promenade J.-J. Mercier; il n'existe pas de restriction de bâti ni de servitudes sur ce terrain. Liberté est laissée aux concurrents de prévoir les aménagements de la promenade nécessaires pour assurer entre cette promenade et le groupe de bâtiments une liaison harmonieuse. Les éléments faisant l'objet du concours sont désignés comme suit :

Groupe paroissial

Cet ensemble comprendra les locaux suivants :

a) une église, lieu de culte protestant. Il convient de prévoir un emplacement pour les orgues à soufflerie et une chorale d'environ 40 personnes. L'occupation de l'église est limitée à 500 places assises en tout, soit 350 à 380 sur des bancs et possibilité d'ajouter 120 à 150 chaises;

b) un vestibule assez vaste pour permettre le stationnement de 40 à 50 personnes debout et une circulation aisée;

CONCOURS DU TEMPLE DE SAINT-JACQUES, LAUSANNE

- c) une sacristie à proximité du vestibule : 12 à 15 m²;
- d) un WC avec lavabo en communication avec les accès directs à l'église ;
- e) une salle paroissiale de 250 places. Cette salle devra pouvoir être utilisée pour des représentations et être équipée d'une scène simple et, si possible, d'une cabine pour l'opérateur de cinéma. Cloison mobile pour délimiter un local pour 60 à 80 personnes ;
- f) des locaux en relation avec la salle de paroisse, soit :
 - 1) une cuisine de 12 à 15 m² ;
 - 2) un dégagement, vestiaire pour 250 personnes ;
 - 3) WC-urinoir pour messieurs et WC-lavabos pour dames ;
 - 4) un dépôt pour chaises et matériel ;
 - 5) un local attenant à la scène pour 4 personnes et matériel de scène ;
- g) des locaux paroissiaux annexes :
 - 1) deux salles de réunion d'une surface d'environ 40 à 50 m² ;
 - 2) un secrétariat de 12 à 15 m² ;
 - 3) trois bureaux de 10 à 12 m² chacun réservés aux pasteurs et aide de paroisse ;
 - 4) une salle pour la jeunesse avec local de matériel et WC-lavabo avec accès extérieur indépendant, 60 m².

Ecole

- a) quatre salles de classes, 65 m² chacune, pour 32 élèves environ ;
- b) quatre vestiaires, 15 m² chacun, accessibles de la classe seulement bien aérés ;
- c) une salle de couture, de 50 à 60 m² ;
- d) un appartement de concierge, de 4 pièces, cuisine, bains, WC et cave, avec une loge de 10 m² attenante à cet appartement ;
- e) WC et installations sanitaires pour une école mixte ;
- f) préaux, dont une partie couverte ; surface totale de 400 m² au minimum.

Locaux divers

- a) une chaufferie avec soute à charbon pour le groupe paroissial et l'école ;
- b) une petite buanderie avec étendage pour l'école ;
- c) un local de 25 à 30 m² pour le service des parcs et promenades, de plain-pied et d'accès direct ;
- d) les abris PA réglementaires tant pour le groupe paroissial que pour l'école.

Pour assurer l'utilisation du terrain la plus rationnelle, les concurrents pourront combiner tout ou partie du groupe paroissial et de l'école. Toutefois, il est souhaitable que les deux groupes soient aussi distincts que possible et il est indispensable que les activités scolaires puissent se dérouler sans déranger les activités paroissiales et vice versa.

Sous-station électrique

Local d'environ 30 m², à proximité de l'avenue du Léman, à ventilation naturelle. L'accès devra être indépendant et facile pour les véhicules. La sous-station pourra être placée en sous-sol.

Aménagement de quartier

Proposition d'un aménagement de quartier avec ses volumes de construction, terrasses, accès, etc., à l'échelle 1/500, pour servir de base à un plan de quartier à établir par les services communaux. Soit, sur la parcelle à l'ouest 1800 m² de plancher brut habitable, hors terre, et sur les autres parcelles à l'est 5500 m² de plancher brut habitable, dont 5000 m² au moins hors terre. Ces surfaces sont destinées à des habitations, bureaux, commerces. En outre on doit prévoir des garages ou places de parc, correspondant à une voiture pour 150 m² de plancher habitable.

BIBLIOGRAPHIE

Cours par correspondance « Radio + Télévision », édité par l'Institut technique **ONKEN**, Kreuzlingen. 26 fascicules 21 × 30 cm, environ 800 pages et 2300 figures.

Depuis plusieurs mois, il paraît mensuellement un fascicule de ce nouveau cours, qui comprend au total 26 fascicules et traite des matières suivantes :

Electrotechnique générale, base d'électronique, tubes électroniques, transistors, radiotechniques, télévision, radar, dessin de schémas, acoustique et électro-acoustique, magnétisme et électro-magnétisme, technique des connexions, technique des mesures, mathématiques (arithmétique et algèbre, planimétrie, stéréométrie, logarithmes, trigonométrie).

Les premiers fascicules montrent que ce cours est conçu selon la méthode « ONKEN », qui a fait ses

Extraits du rapport du jury

Le jury a siégé les 1^{er}, 13, 15, 20, 22 février et 6 mars 1962 dans la salle de gymnastique du collège de Saint-Martin, à Lausanne, où étaient exposés les projets. Les suppléants ont assisté à toutes les séances du jury, ainsi que les représentants des propriétaires intéressés. Les experts ont été consultés au sujet des projets sur les points importants les concernant.

Tous les projets sont reconnus recevables.

Les délégués des sociétés immobilières ont procédé à des contrôles concernant les surfaces de plancher habitables.

Après une première vision des projets, le jury étudie leur recevabilité sur la base des Principes SIA pour les concours d'architecture, et constate qu'aucun projet ne doit être exclu du jugement. Toutefois, certains auteurs de projets proposent des implantations d'ouvrages ou des volumes en anticipation sur l'allègement des constructions. Conformément à l'article 35 b des Principes et en vertu de l'article 22, ces anticipations ont été admises sur la base des règlements pour la plupart des projets, sauf pour le projet n° 3 dont l'anticipation est jugée grave. M. Christ, président de la Commission des concours de la SIA, a été consulté sur ce point et s'est déterminé pour l'exclusion. En outre, il a été constaté que deux projets, les n° 3 et 19, ne respectaient pas les servitudes expressément indiquées à l'article 12 A 2 a du Règlement pour l'implantation des blocs locatifs. Cette dérogation n'est pas admissible. Le jury décide d'exclure ces deux projets de la répartition des prix. Le jury procède à une visite sur place.

Après un nouvel examen, le jury retient les projets qui présentent des qualités bien marquées et qui paraissent pouvoir entrer en ligne de compte pour un prix ou pour un achat. Sont ainsi retenus 8 projets.

Le jury examine les projets retenus selon les critères suivants, sans jamais perdre de vue dans son jugement que chaque projet forme un tout :

- 1) composition d'ensemble (intégration des masses, orientation et accès) ;
- 2) fonction et forme de chacun des groupes (organisation, circulation, liaisons, dimensions et éclairage) ;
- 3) expression architecturale ;
- 4) type de construction et économie du projet.

Les autres projets, bien que présentant un intérêt réel dans l'une ou l'autre de leurs parties ne sont pas retenus. Le jury se réserve toutefois de reprendre éventuellement l'un ou l'autre de ces projets après les études détaillées.

Après avoir commenté les critiques relatives aux projets restants, le jury passe encore une fois en revue tous les projets.

Après en avoir déterminé les montants, il décide d'attribuer les prix suivants : 1^{er} prix, 4500 fr., au projet n° 4, « BMV » ; 2^{er} prix, 4000 fr., au projet n° 10, « Calvin » ; 3^{er} prix, 3800 fr., au projet n° 14, « Centre » ; 4^{er} prix, 3400 fr., au projet n° 12, « Zoé » ; 5^{er} prix, 2300 fr., au projet n° 17, « Jt ».

Si l'un des auteurs de ces projets devait être éliminé pour une cause formelle constatée après l'ouverture des enveloppes (droit de participation, etc.), le jury retient comme « viennent ensuite », le n° 9, « XpX », et ensuite le n° 8, « Verdure ».

Conformément à l'article 39 des Principes, le jury propose l'achat pour le prix de 2600 fr. du projet n° 3 qui ne peut pas être primé, puisqu'il déroge aux règlements.

Conformément à l'article 42, alinéa 2 des Principes de la SIA, le jury constate qu'il ne peut recommander l'exécution d'aucun des projets primés ou acheté. Il conseille au maître de l'ouvrage de demander une nouvelle étude aux auteurs des projets qui ont obtenu les 1^{er}, 2^{er} et 3^{er} prix. Ces études devront se fonder sur les observations formulées dans le rapport du jury, ainsi que sur un programme et de nouvelles directives qui seront communiquées par le maître de l'œuvre.

preuves depuis plus de cinquante ans, et qu'il a bénéficié des expériences de cet Institut. Grâce à une méthode didactique particulièrement heureuse, l'étudiant, même sans connaissances préliminaires, est initié aux matières indiquées d'une façon graduelle et facilement assimilable.

Grâce aux nombreux exercices, aux questions et réponses, se trouvant dans le texte, et aux problèmes à la fin de chaque fascicule, dont les solutions peuvent être envoyées à l'Institut pour être corrigées, l'étudiant est à même de contrôler constamment ses connaissances. Ainsi, même ceux qui ne sont pas des spécialistes peuvent étudier ce cours, qui présente en même temps la base de l'électronique et de l'automation.

Relevons enfin que ce cours ne se limite pas simplement aux applications techniques des ondes hertziennes : sa valeur principale réside bien plutôt dans la description des phénomènes naturels qui en forment la base.